

LA TROUSSE COMPLÉMENTAIRE WEBINAIRE

Simon L'Allier

Chargé de projet - Biodiversité

&

Audrey Vézina-Lavergne

Chargée de projets - AMCE

La conservation des milieux humides et hydriques: le potentiel des AMCE

Le comité G6 :

Québec 

 Association des aménagistes
régionaux du Québec

 ROBVO
Regroupement des organismes
de bassins versants du Québec

 RNCREQ
Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

 STRATÉGIES
Saint-Laurent

 AGRCQ
ASSOCIATION DES
GESTIONNAIRES
RÉGIONAUX DES
COURS D'EAU
DU QUÉBEC

Ce projet est financé par le Fonds bleu dans le cadre du Plan national de l'eau de la Stratégie québécoise de l'eau, qui déploie des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable.

TABLE DES MATIÈRES

	VOS CONFÉRENCIERS.....1
---	-------------------------

	OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE.....2
--	----------------------------------

	ÉLÉMENTS CLÉS DE LA PRÉSENTATION.....3
---	--

	EXEMPLES CONCRETS ET AUTRES RESSOURCES.....8
---	--



Vos conférenciers

Simon L'Allier est titulaire d'un baccalauréat en anthropologie de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en biologie de York University, durant laquelle il a mené des recherches sur l'écologie comportementale des primates. Il s'est par la suite engagé dans divers enjeux environnementaux à travers le Canada, notamment en réhabilitation de la faune et en conservation marine. Depuis 2024 il occupe le poste de chargé de projet chez Nature Québec, où il contribue à l'avancement des autres mesures de conservation efficaces.



Simon L'Allier

Chargé de projet – Biodiversité
Nature Québec



Audrey Vézina-Lavergne

Chargée de projet – AMCE
Direction principale du développement
de la conservation MELCCFP

Audrey Vézina-Lavergne est titulaire d'un baccalauréat intégré en environnements naturels et aménagés de l'Université Laval. Elle détient également une maîtrise en sciences forestières, dans le cadre de laquelle elle s'est intéressée au projet d'aire protégée Ya'nienhonhndeh, proposé par la Nation Wendat. Depuis 2023, elle agit comme chargée de projets pour le développement et la mise en œuvre des autres mesures de conservation efficaces (AMCE) au Québec, à la Direction principale du développement de la conservation au sein du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Objectifs de la conférence

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal fixe, à travers la cible 3, l'objectif ambitieux de **conserver 30% des milieux terrestres et marins d'ici 2030**. Cette cible, que le Québec s'est également engagé à atteindre, peut être réalisée grâce aux aires protégées, mais aussi à l'aide d'**autres mesures de conservation efficaces** (AMCE). Les AMCE permettent d'identifier et de reconnaître l'efficacité d'une diversité de moyens de gestion qui produisent des résultats positifs et durables pour la conservation de la biodiversité, et ce, indépendamment des objectifs de gestion initiaux.

En parallèle, les **plans régionaux des milieux humides et hydriques** (PRMHH) ont permis aux MRC d'identifier des milieux d'intérêt pour la conservation au Québec. Or, le PRMHH ne constitue pas en soi un moyen d'en assurer leur conservation à long terme. Cette présentation introduit ainsi l'AMCE et des exemples actuellement reconnus en plus d'établir le pont entre l'identification des milieux humides et hydriques d'intérêt et leur conservation à long terme afin que les MRC puissent **donner corps à leur PRMHH tout en contribuant à la cible 3**.



ÉLÉMENTS CLÉS DE LA PRÉSENTATION

1

Les aires protégées en chiffres



Milieu continental

Les aires protégées couvrent une superficie de **256 642 km²** en milieu continental, soit 16,97% sur l'objectif de 30% prévu d'ici 2030.

16,97%

30%



Milieu marin

Les aires protégées couvrent une superficie de **19 160 km²** en milieux marins et côtiers, soit 12,34% sur l'objectif de 30% prévu d'ici 2030.

12,34%

30%

2

La définition d'AMCE

« Une zone géographiquement délimitée, autre qu'une aire protégée, qui est réglementée et gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris des fonctions et services écosystémiques connexes et, le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques et d'autres valeurs pertinentes localement. »

- Décision 14/8, CDB (2018)

ÉLÉMENTS CLÉS DE LA PRÉSENTATION

3 Les critères d'une AMCE



L'aire n'est pas reconnue comme une aire protégée à l'heure actuelle

Les AMCE peuvent contribuer, en elles-mêmes, à l'atteinte d'objectifs de conservation par zone. Les zones déjà désignées en tant qu'aires protégées ou se trouvant au sein d'aires protégées **ne doivent donc pas être reconnues ou signalées en tant qu'AMCE**.



L'aire fait l'objet d'une gouvernance et d'une gestion

Les limites du site doivent être déterminées et l'aire doit être sous l'autorité d'une entité de gestion (ex: gouvernements, organisations, communautés locales. L'AMCE doit inclure des mesures de gestion, notamment des **moyens efficaces** qui assurent un contrôle des activités qui pourraient nuire à la conservation de la biodiversité, tout en permettant de faire face aux menaces.

Les **moyens efficaces** représentent tout moyen réglementaire, légal, ou autre assurant un contrôle des activités, générant des résultats positifs pour la conservation de la biodiversité.

En voici quelques exemples :

- Plan de gestion
- Schéma d'aménagement
- Plan d'urbanisme
- Statut ou certification déjà existante
- Loi sur la qualité de l'environnement



ÉLÉMENTS CLÉS DE LA PRÉSENTATION

3

Les critères d'une AMCE (suite)



Contribue de manière durable et efficace à la conservation *in situ* de la biodiversité:

Il devrait y avoir un lien clair entre la **gestion** et les **résultats pour la biodiversité**. La gouvernance et la gestion devraient être en place en continu et à long terme afin d'aboutir à la conservation *in situ* de la biodiversité dans son ensemble et obtenir des bénéfices pour la biodiversité comparables à ceux obtenus par les aires protégées.



Soutien les fonctions et services écosystémiques connexes et respecte les valeurs locales :

Les **fonctions et services écosystémiques** font partie intégrante de la biodiversité et peuvent constituer un motif pertinent pour justifier la reconnaissance d'une AMCE. Les AMCE peuvent notamment inclure des territoires où la conservation de la biodiversité s'inscrit dans le **maintien de pratiques et de valeurs culturelles, spirituelles et socioéconomiques locales**.

Exemples d'activités susceptibles d'être compatibles au sein d'une AMCE

Observation de la nature

Activités éducatives et
scientifiques, ou de subsistances

Surveillance, gestion et entretien
des infrastructures existantes

Contrôle d'espèces exotiques
envahissantes

Activités récréatives (randonnée,
ski, vélo, chasse et pêche)

VS

Exemples d'activités susceptibles d'être incompatibles au sein d'une AMCE

Sylviculture et agriculture
intensive

Barrages hydroélectriques

Oléoducs, gazoducs et projets
énergétiques industriels

Activités d'exploration et
d'exploitation minières

Drainage ou modification des
milieux humides et hydriques

ÉLÉMENTS CLÉS DE LA PRÉSENTATION

4 Aires protégées VS AMCE

- ✓ L'objectif premier de l'**aire protégée** est toujours la protection de la biodiversité à long terme. Sa zone est délimitée et un système de gestion est mis en place en fonction des objectifs de conservation.
- ✓ L'**aire protégée** est un statut permanent désigné grâce à un outil juridique permettant un encadrement clair et solide.
- ✓ L'**AMCE** permet de reconnaître la contribution à la conservation de la biodiversité *in situ* d'une zone faisant déjà l'objet d'un système de gestion, même lorsque la conservation de la biodiversité n'en constitue pas l'objectif premier. La reconnaissance repose donc sur les résultats de conservation obtenus, plutôt que sur l'objectif initial de gestion de la zone.
- ✓ Il n'existe pas de loi ou de règlement propre aux **AMCE**, ce sont plutôt des combinaisons de mécanismes contrôlant les activités incompatibles qui les encadrent.

5 Objectifs de gestion



ÉLÉMENTS CLÉS DE LA PRÉSENTATION

6

Processus de reconnaissance d'une AMCE



7

AMCE et PRMHH

- Le PRMHH permet d'identifier les **milieux humides et hydriques présentant un intérêt écologique** sur le territoire.
- Le PRMHH permet d'identifier les **besoins de conservation** de ces milieux et de déterminer les **actions et moyens à mettre en place** pour assurer leur conservation à long terme.
- La reconnaissance d'une AMCE peut contribuer à concrétiser ces efforts de conservation, en reconnaissant les mesures mises en place par les acteurs locaux et en contribuant aux **objectifs des PRMHH** ainsi qu'à l'atteinte de la **cible de conservation** de 30 % des milieux terrestres et marins d'ici 2030.

Exemples concrets et autres ressources

1

Lignes directrices

Reconnaissance des autres mesures de conservation efficaces (AMCE) en milieu continental au Québec - Lignes directrices 2024, 1e édition

https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/amce/lignes-directrices-AMCE.pdf

2

Exemples d'AMCE

Le corridor de biodiversité de Terrebonne : une AMCE municipale pour la nature et la population !

<https://drive.google.com/drive/folders/1Do3YoQxVubQWOKzt-8uPjbTymhPzfwBp>

L'annexe David-Schwartz : une AMCE qui contribue durablement à la conservation de la biodiversité !

<https://drive.google.com/drive/folders/1Do3YoQxVubQWOKzt-8uPjbTymhPzfwBp>

3

Pour en apprendre plus sur les AMCE

AMCE : conservez autrement

<https://naturequebec.org/projets/amce/>

Foire aux questions sur les AMCE

<https://naturequebec.org/foire-aux-questions-amce/>

Boîte à outils AMCE

https://drive.google.com/drive/folders/164QgdH8rhtlw7XJ_V0SVX24GOl0Z8zme



www.g6prmhh.ca



g6.prmhh@crecq.qc.ca



COMITÉ DE SOUTIEN
AUX MRC POUR L'ACCÉLÉRATION
DE LA MISE EN ŒUVRE